## 1963

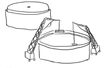

Construction de la Raffinerie du Midi, constitution de la zone industrielle du Marais déclarée au delà de la voie ferrée jusqu'à la limite de la commune avec le Mesnil-Saint-Denis

13 cuves de 200m³ à 14000m³ pour un total de 152000m³ de stockage d'essences, gasoil et fioul

## 1990

Réduction générale du nombre de sites exploités par l'entreprise, concentration de leur activité sur les sites de Coignières et Dijon

## 2010

Diminution légère de l'activité en termes de quantité de flux dans les cuves de Coignières

## 2015

Mise en place d'un Plan de Prévention des risques technologiques et réévaluation au niveau Seveso 3
Expropriations des parcelles voisines, limitation du nombre d'employés sur site, renforcement des contraintes protocolaires d'usage du lieu

## 2017

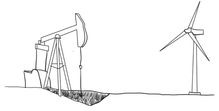

Cession de l'activité de stockage de la Raffinerie du midi du fait de la crise pétrolière et la transition énergétique généralisée

## 2019

Cession de l'activité de transit de l'entreprise Trapil (propriétaire du Pipeline, qu'exploite la Raffinerie du Midi pour remplir les cuves

Traitement de dépollution des cuves par la Rdm, obligatoire avant de quitter le site

## 2020

Grande firme de l'industrie agro-alimentaire (Saupiquet, Petit-Navire) s'interesse au lieu pour diversifier son image et accompagner un projet de restructuration de site industrielle, pour promouvoir une image écologique et résiliante de l'entreprise

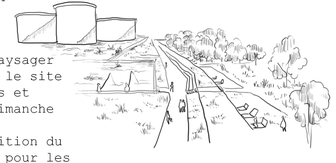

Amenagement paysager pour réouvrir le site aux promeneurs et pecheurs du dimanche

Mise à disposition du bus à pédales pour les touristes entre le parc la gare et le centre ville.

## 2025

Première phase de l'exploitation, par mise en eau des cuves par pompage des eaux du réseau des bassin de Versailles, élevage de truite bio, non soumise à une réglementation du tonage

Cession de l'activité de transit de l'entreprise Trapil (propriétaire du Pipeline qu'exploite la Raffinerie du Midi pour remplir les cuves

## 2030

Le reseau d'aduction de l'eau passe entièrement par le double flux d'eau de mer, conduit dans les pipelines

Le lobbying des éléveurs de saumon bio tombe face à la pression des nouveaux exploitants tel que le parc marin de Coignières appuyé par sa grande firme.

Début d'une exploitation à la juste capacité du site :

152 000m³ x 20kg de saumon au m³ = 3 000 000kg/14mois (temps moyen d'élevage d'un saumon adulte)

3 000 000kg x 100€/kg = 300 millions € en 14 mois

(714 000€/jour en saumon quand 541 369€/jour en pétrole

**H I S T O R I Q U E  S C E N A R I O**